Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-265905992-20261009-2026171-DE

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale

Tourcoing

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE TOURCOING

SÉANCE DU 9 octobre 2026
à 10h30
CONVOCATION DU 05/10/2026

Délibération N° 2026-171

Présidence de Madame Anaïs DAKHIA

Nombre de membres : 17

PRÉSENTS :
Anaïs DAKHIA, Marie-Christine LEMESRE MARTIN, Pierre DESSAUVAGES, Messaouda SEKHRI BOUKHOBZA, Emilie CROËS, Laurence LIPPERT, Marie-Hélène LIARD, Myriam CATRISSE, Philippe DELANNOY, Philippe COURTIN, Marie HELMER.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme Doriane BECUE MEURIN à Mme Anaïs DAKHIA, M. Christophe DESBONNET à Mme Marie-Christine LEMESRE MARTIN, Mme Peggy LE DEAUT ELOY à M. Pierre DESSAUVAGES, M. Roger QUINGER à Mme Marie-Hélène LIARD.

EXCUSÉ :
M. Bertrand VANSEVEREN.

ABSENTE :
Mme Camille SZYMANSKI.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-265905992-20261009-2026171-DE

Direction des affaires administratives et techniques du CCAS

Rapport de **Madame DAKHIA Anaïs**

DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET ANNEXES SSIAD, PROTECTION DES MAJEURS, EHPAD LES FLANDRES, EHPAD LES ACACIAS, RÉSIDENCE AUTONOMIE LES HORTENSIAS ET RÉSIDENCE AUTONOMIE LA ROSERAIE, ACCUEIL DE JOUR LES FEUILLANTINES.

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu la délibération n°2026-015 en date du 13 février 2026 portant sur le Budget Primitif 2026,

Vu la délibération n°2026-112 en date du 19 juin 2026 portant sur le Budget Supplémentaire des budgets annexes,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits nécessaires à la réalisation de dépenses et de recettes sur le budget annexe de la protection des majeurs, de la résidence autonomie les Hortensias, de la résidence autonomie la Roseraie, de l'EHPAD des Acacias, de l'EHPAD des Flandres, du SSIAD et de l'accueil de jour les feuillantines,

Ceci étant exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'administration

- d'**ADOPTER** les modifications budgétaires comme récapitulées ci-dessous :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
PDM	0,00 €	59 656,71 €
Résidence autonomie les Hortensias	0,00 €	30 251,66 €
Résidence autonomie la Roseraie	820 000,00 €	142 010,02 €
TOTAL	**820 000,00 €**	**231 918,39 €**

EPRD SSIAD	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	18 047,32 €	7 800,00 €
Recettes	228,04 €	7 800,00 €

EPRD ACACIAS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	116 518,08 €	-48 275,00 €
Recettes	141 397,79 €	57 294,14 €

EPRD FLANDRES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	109 495,05 €	67 676,55 €
Recettes	34 460,00 €	-22 126,20 €

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-265905992-20261009-2026171-DE

EPRD ACCEUIL DE JOUR LES FEUILLANTINES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	-2 836,77 €	1 118,76 €
Recettes	0,00 €	18 965,54 €

- d'**AUTORISER** Madame la présidente, et en cas d'empêchement, Madame la vice-présidente, à signer tous les actes, toutes les pièces et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **de CHARGER** Monsieur le Directeur du C.C.A.S. de veiller à la bonne exécution des engagements souscrits.

ANNEXE 1 – Editions réglementaires – DM 1 – budget protection des majeurs
ANNEXE 2 – Editions réglementaires – DM 1 – budget résidence autonomie les Hortensias
ANNEXE 3 – Editions réglementaires – DM 1 – budget résidence autonomie la Roseraie
ANNEXE 4 – Editions réglementaires – DM 1 – EPRD SSIAD
ANNEXE 5 – Editions réglementaires – DM 1 – EPRD EHPAD les Acacias
ANNEXE 6 – Editions réglementaires – DM 1 – EPRD EHPAD les Flandres
ANNEXE 7 – Editions réglementaires – DM 1 – EPRD Accueil de Jour les Feuillantines

15 POUR	
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
0 Ne participe pas part au vote	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Monsieur le Vice-Président délégué : Christophe DESBONNET

Secrétaire de séance :

Marie-Christine MARTIN LEMESRE

Pour le maire empêché ou absent
par délégation le Vice-Président
délégué du CCAS

Date de publication :
Réception au contrôle de légalité :
Référence technique :